

Conseil d'école RPI Massilly-Lournand n°1

Mardi 4 novembre 2025 à 18h à l'école de Massilly.

Enseignantes : CORNELOUP Emmanuelle (GS-CP), DELONG Noémie (CM1-CM2), ROUGET Cécile (CE1-CE2), et FENOY Emma (Directrice RPI + TPS-PS-MS)

Sivos / mairies : ARGENTINO E. (mairie Flagy et présidente du Sivos) ; DE JAVEL A. (mairie de Massilly),
PAILLARD J. (mairie de Lournand).

Représentantes des parents : FAVEERS Mathilde, LANGENFELD Maud, NASSIR Céline, GUERAUX Pauline et leurs suppléantes SAINT FAUST Stéfany, THOMACHOT Clémentine, MOK Tetiana

Invités : JUTEAU Virginie (architecte)

S'excusent: CASANOVA Angéla (inspectrice).

Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance essentielle de la vie de l'école.

Il réunit les représentants des enseignants, des parents d'élèves, de la mairie et de la communauté éducative.

Son rôle est de favoriser le dialogue et la coopération entre tous les partenaires de l'école.

Ensemble, nous discutons des conditions de vie et d'apprentissage des élèves, du fonctionnement de l'école, des projets pédagogiques, de la sécurité, des activités périscolaires, et de tout ce qui contribue au bien-être et à la réussite des enfants.

1. Vote fusion du conseil d'école

Il est proposé de regrouper les conseils d'école des deux communes du RPI Massilly-Lournand afin de n'organiser qu'une seule réunion commune pour l'ensemble des deux écoles.

Cette fusion impliquerait :

- une invitation unique,
- une seule date,
- un lieu et une heure communs pour tous les participants.

	Pour Massilly	Pour Lournand
Nombre de votants	8	3
Votes pour la fusion	8	3
Votes contre la fusion	0	0
Résultat	adopté	adopté

La demande de fusion des conseils d'école est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux services du Directeur Académique.

2. Présentation du RPI : effectifs; répartitions des élèves; équipe enseignante

A la rentrée de septembre 2025 : 82 élèves inscrits répartis sur 60 familles.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	9	9	9	11	14	10	9	10
19 élèves			20 élèves		24 élèves		19 élèves	

Un élève de TPS n'a pas encore fait sa rentrée, mais il devrait rejoindre la classe dès le début d'année 2026.

Actuellement à l'école : 81 élèves présents.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	9	9	9	11	14	10	9	10
18 élèves			20 élèves		24 élèves		19 élèves	

Pour la rentrée de septembre 2026, nous avons annoncé un effectif de 83 élèves.

Voici les prévisions pour l'année 2025-2026 :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
7	5	9	9	9	11	14	10	9	83

3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

- **Ecole de Massilly** : 100 inscrits. 87 votants, soit 87% de participation. 11 votes blancs ou nuls, 76 suffrages exprimés.

Sont élues pour l'école de Massilly :

- Classe GS-CP : FAVEERS Mathilde (titulaire), SAINT FAUST Stéfany (suppléante)
- Classe CE1-CE2 : LANGENFELD Maud (titulaire), THOMACHOT Clémentine (suppléante)
- Classe CM1-CM2 : NASSIR Céline (titulaire), MOK Tetiana (suppléante).

- **Ecole de Lournand** : 36 inscrits. 30 votants. 83,3% de participation. 2 votes nuls ou blancs, 28 suffrages exprimés.

Sont élues pour l'école de Lournand :

- TPS-PS-MS : GUERAUX Pauline (titulaire), RECACHO Delfina (suppléante)

Les procès-verbaux des élections sont affichés sur la fenêtre du bureau de la direction à Massilly, et sur la porte de l'entrée principale pour l'école de Lournand, de même que la liste proclamant les élus avec leur signature.

Remerciements renouvelés à Madame GUERAUX et Madame LANGENFELD pour leur aide au dépouillement.

4. Règlement intérieur du RPI

Lecture est faite aux membres du conseil avec les modifications et les ajouts effectués.

Des modifications importantes :

- Modification des horaires d'école pour Lournand Massilly, et suppression des TAP :

Horaires de l'école (Lundi Mardi, Jeudi, Vendredi)		
Lournand	08h35-11h35	13h05-16h05
Massilly	08h45-12h00	13h30-16h15

Des ajouts importants :

3) FRÉQUENTATION SCOLAIRE

a) Organisation du temps scolaire

Les horaires d'enseignement sont répartis de la façon suivante :

- **École de Lournand : LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**
Matin → 08h35 à 11h35
Après-midi → 13h05 à 16h05
- **École de Massilly : LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**
Matin → 08h45 à 12h00
Après-midi → 13h30 à 16h15

Un accueil est assuré dix minutes avant le début des cours. Les élèves doivent être présents dans l'enceinte de l'école à ce moment-là, afin d'être prêts à entrer en classe à l'heure.

La semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24h d'enseignement scolaire réparties sur 8 demi journées. La durée de la pause méridienne est égale à 1h30.

Le calendrier scolaire national est consultable sur le site internet du RPI. Zone A : académie de Dijon.

b) Absences

L'assiduité scolaire étant obligatoire, toute absence doit être signalée dès le premier jour à l'école, par téléphone ou par écrit, et justifiée par écrit à la reprise de l'enfant.

Sont considérés comme motifs légitimes d'absence :

- maladie de l'enfant (avec certificat médical si nécessaire),
- maladie contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de famille (mariage, décès, etc.),
- empêchement résultant d'un cas de force majeure,
- participation à des activités reconnues par l'administration (examens, compétitions sportives, etc.).

Toute autre absence sera considérée comme injustifiée et fera l'objet d'un signalement conformément à la réglementation en vigueur.

c) APC

Les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées par les enseignantes en groupes restreints. Les responsables légaux des élèves concernés seront prévenus et fourniront un accord écrit.

4) VIE SCOLAIRE

a) Respect des principes du vivre-ensemble, de laïcité et de tolérance

L'école est un lieu d'apprentissage, de respect et de citoyenneté. À ce titre, elle veille au respect des principes fondamentaux de la République, notamment la laïcité, le pluralisme, et le vivre-ensemble.

Chaque élève, enseignant, membre du personnel SIVOS, et parent d'élève s'engage à respecter ces valeurs, qui garantissent à chacun la liberté de conscience et l'égalité de traitement, sans distinction de sexe, d'origine, d'opinion, de croyance ou de situation personnelle.

Le devoir de tolérance et de respect d'autrui s'applique en toutes circonstances, que ce soit dans les échanges entre élèves, entre élèves et adultes, ou entre adultes au sein de la communauté éducative. Il implique la reconnaissance et le respect de la personnalité, des convictions et de la dignité de chacun.

b) Protection et respect de la dignité de l'enfant

L'école garantit à chaque élève un cadre bienveillant, sécurisant et respectueux.

Aucun enfant ne doit faire l'objet de violence physique, morale ou verbale.

Les châtiments corporels, sanctions humiliantes ou traitements dégradants sont strictement interdits, conformément aux principes de protection de l'enfance et aux textes en vigueur.

Toute atteinte à la dignité ou tout manquement au respect d'autrui fera l'objet d'un rappel à la règle et, le cas échéant, de mesures éducatives ou disciplinaires appropriées.

c) Protocole pHARe

Le protocole pHARe a été mis en place dans les établissements scolaires afin de prévenir et de lutter contre les situations d'intimidation et de harcèlement.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- **prévenir l'apparition de comportements de harcèlement ;**
- **faciliter leur détection par l'ensemble de la communauté éducative pour permettre une intervention rapide et coordonnée ;**
- **orienter les victimes, témoins et auteurs vers les services compétents et les associations susceptibles de leur apporter un accompagnement adapté.**

Une plateforme pHARe est également mise à disposition des écoles pour soutenir la mise en œuvre du dispositif.

Chaque année, une journée de sensibilisation au harcèlement est organisée dans le cadre de ce programme.

Lorsqu'un protocole pHARe est déclenché, les élèves peuvent être invités à participer à des entretiens sans qu'une autorisation parentale préalable soit nécessaire.

5) DISCIPLINE, REGLES DE VIE

La vie en collectivité au sein de l'école suppose le respect des règles établies pour garantir la sécurité, le bien-être et le bon déroulement des apprentissages de tous.

Chaque élève doit :

- **adopter une attitude respectueuse envers les adultes et les autres élèves,**
- **respecter les règles de fonctionnement de la classe et de l'école,**
- **préserver le matériel collectif et les locaux scolaires,**
- **contribuer à maintenir un climat calme et bienveillant.**

Punitions et sanctions éducatives

Toute infraction au règlement intérieur ou comportement inapproprié donne lieu à une punition scolaire ou à une mesure éducative, décidée par l'équipe enseignante. Les punitions seront pédagogiques, c'est-à-dire qu'elles auront pour objectif de responsabiliser l'élève et de favoriser la réflexion sur ses actes.

Elles peuvent consister, selon la gravité des faits, en :

- **un rappel à la règle ou un avertissement verbal,**
- **une excuse orale ou écrite envers la personne concernée,**
- **un travail de réparation ou un exercice complémentaire,**
- **une mise à l'écart temporaire d'une activité (sous surveillance),**
- **une information aux parents et, si nécessaire, un entretien.**

Les punitions collectives, les châtiments corporels et tout traitement humiliant sont formellement interdits

6) CONCERTATION FAMILLES / ENSEIGNANTS

Les parents ou représentants légaux sont des partenaires essentiels de la communauté éducative. À ce titre, ils disposent d'un droit à l'information sur la scolarité de leur enfant.

L'école s'engage à leur communiquer, de manière régulière et claire :

- les résultats et acquis scolaires de leur enfant,
- les observations concernant son comportement et son attitude en classe,
- toute information utile relative à sa vie scolaire (absences, retards, difficultés particulières, projets, etc.).

Cette communication se fait notamment lors des réunions de rentrée, des rencontres parents-enseignants, par le cahier de liaison ou tout autre moyen prévu par l'équipe éducative.

Les parents sont invités à participer activement au suivi de la scolarité de leur enfant et à maintenir un dialogue constructif et respectueux avec l'école, dans l'intérêt de l'élève. Ils recevront une fois par semestre le livret scolaire numérique de leur enfant.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Les enseignants, les parents élus et les représentants du Sivos en font partie.

Par mesure de sécurité :

- **Les cartes de collection (type Pokémon Panini) sont interdites dans l'établissement.**

Ce sujet a fait l'objet d'un échange approfondi portant sur la possibilité d'autoriser ou non les jeux personnels au sein de l'école. Il a été convenu, à titre de compromis, d'exclure les cartes de collection susceptibles de générer des conflits entre les élèves

Résultats du vote du règlement intérieur :

	Pour Massilly	Pour Lournand
Nombre de votants	8	3
Votes pour la fusion	8	3
Votes contre la fusion	0	0
Résultat	adopté	adopté

Le règlement a été voté et adopté à l'unanimité, avec les modifications, par le conseil d'école ce jour. Il sera diffusé aux familles par l'intermédiaire du site internet du RPI. Chacune des familles devra en faire lecture et s'engager à le respecter

Le début d'année scolaire est marqué par un nombre élevé d'absences d'élèves, parfois sans transmission du motif par les familles. L'équipe a dû procéder à plusieurs rappels. Toute absence doit être signalée dès que possible à l'école, soit par téléphone, par mail, soit par un message inscrit dans le carnet de liaison.

5. PPMS

Le PPMS, c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**.

Il sert à organiser la sécurité des élèves et des adultes en cas de danger majeur : par exemple, un incendie, une fuite de gaz, une tempête ou une intrusion.

Chaque école doit avoir un PPMS à jour, avec des consignes précises et des exercices réguliers pour que chacun sache quoi faire.

L'objectif, c'est d'assurer la sécurité de tous, en étant prêts à réagir calmement et efficacement.

J'ai procédé cette année à une mise à jour des deux PPMS : pour Lournand et pour Massilly.

Le SIVOS a été sollicité pour l'achat de deux mallettes avec le nécessaire d'urgence à l'intérieur. Je les remercie pour cet investissement.

Le premier exercice incendie a été réalisé à Lournand et à Massilly le 19/09/2025.

Le second exercice, type intrusion-fuite a été réalisé le 16/10/2025 à Lournand et le 17/10/2025 à Massilly.

A prévoir :

PPMS de type « attentat-intrusion ou risques majeurs »	Avant les vacances d'hiver (Période 3)
2 ^{ème} exercice d'évacuation incendie	Avant les vacances d'été (Période 5)

6. Evaluations nationales

Ces évaluations ont lieu en début d'année scolaire pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, en français et en mathématiques.

Cette année, la passation s'est faite **du lundi 8 au vendredi 19 septembre**.

L'objectif de ces évaluations est de donner aux enseignants des repères — ce que les élèves maîtrisent déjà, ce qu'il reste à consolider — afin d'adapter l'enseignement dès le début d'année.

Les résultats de ces évaluations, présentées sous la forme d'un graphique, peuvent donner lieu à une rencontre enseignantes-parents.

La Circonscription Mâcon Nord dont nous faisons partie, obtient des résultats **satisfaisants** par rapport aux autres circonscriptions. Cela veut dire que globalement les élèves de notre secteur sont bien positionnés sur les compétences évaluées.

7. Phare

Le protocole PHARE est un dispositif national pour prévenir et traiter les situations de harcèlement à l'école. Il vise à sensibiliser les élèves, former les adultes et agir rapidement quand un cas est signalé.

Afin d'obtenir le label, nos écoles participeront à la journée "non au harcèlement" le jeudi 6 novembre, durant laquelle, les enseignantes animeront une discussion sur ce sujet.

Information importante : lorsque s'engage le protocole PHARE, chaque enfant de l'école peut être amené à passer des entretiens, et ce, sans autorisation parentale préalable.

8. Bilan de rentrée et projets de l'année

- Parole laissée à **Virginie Juteau**, architecte, concernant le projet de rénovation de la cour de Massilly.

Le projet de rénovation de la cour d'école a pour ambition de repenser les espaces extérieurs afin d'offrir aux élèves un cadre de vie plus agréable, inclusif et respectueux de l'environnement. Conçu avec l'appui d'un architecte, ce projet s'inscrit dans une démarche de long terme, à la fois éducative, écologique et citoyenne.

Les principaux objectifs sont :

- Améliorer le bien-être et la sécurité des enfants par des aménagements adaptés à tous les âges.
- Favoriser la mixité des usages en créant des espaces de jeux, de repos, de nature et de sport.
- Végétaliser et désimperméabiliser la cour pour apporter de la fraîcheur, gérer les eaux pluviales et sensibiliser à la biodiversité.
- Concevoir un espace durable et évolutif, capable de répondre aux besoins des générations futures.

Le financement de ce projet est assuré par les municipalités, qui s'engagent à le mener sur le long terme. Sa mise en œuvre se fera progressivement, avec une réalisation prévue d'ici plusieurs années, selon les phases de planification et les possibilités budgétaires.

Le dossier complet reprenant les différentes étapes de la démarche est disponible sur le site internet de l'école.

➤ Projets communs aux 4 classes :

- **Intervention des bénévoles de la bibliothèque de Massilly** : lecture d'histoires et prêts de livres aux élèves.
- **Intervention de Clara DOUBLEAU de la bibliothèque de Joncy** : mise en scène d'album, projet de « boîtes poétiques », lecture d'histoires et prêts de livres aux élèves.

- **Interventions de Cécile BERGER, animatrice musique.** Plusieurs thèmes cette année : les émotions en lien avec les couleurs, travail sur la différence entre les bruits du quotidien et les sons, sur les différents styles de musique.
- **Intervention de Camille WIBAUX-DIAZ avec la ludothèque :** matinée jeux de société, prêt de jeux de tous types.

Projets communs aux classes de TPS/PS/MS ; CE1-CE2 ; CM1-CM2

- **Ecole et cinéma.** une sortie par trimestre au cinéma de Cluny. Les séances de cinéma dans le cadre d'Ecole et Cinéma ne pourront avoir lieu pour le 1er trimestre. La chaudière qui assure le chauffage du bâtiment étant hors service, d'importants travaux devront être engagés pour la remplacer. Ces interventions, prévues jusqu'à fin janvier, imposeront la fermeture du cinéma-théâtre à compter du 5 novembre.
- Quelques spectacles seront délocalisés dans d'autres salles de la ville, mais les projections de cinéma devront être suspendues durant toute la période des travaux.

Projet commun aux classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 :

Une classe découverte est actuellement envisagée pour la période 5, aux alentours des mois d'avril ou mai. Ce séjour, d'une durée de trois jours et deux nuits, permettrait aux élèves de vivre une expérience riche.

Les thèmes retenus seraient le volcanisme et le sport, offrant ainsi une approche mêlant découvertes scientifiques, activités physiques et apprentissages en plein air.

Projet commun aux classe de GS-CP,CE1-CE2 et CM1-CM2 :

À l'occasion des 10 000 ans de la brique, un projet proposé par la DRAC a été mis en place au sein de l'école. Ce dispositif représente 60 heures d'interventions, réparties équitablement entre les différentes classes.

L'artiste Nicolas Simarik est intervenu auprès des élèves en s'appuyant sur leurs propositions et idées afin de traiter ce thème de manière participative et créative.

Une restitution globale du travail réalisé est prévue ultérieurement, afin de valoriser les productions des élèves et de clore ce projet de façon collective.

Autres projets, par classe :

❖ TPS-PS-MS d'Emma FENOY :

- **Thème de début d'année :** Travail autour de l'**automne**, des **fruits et légumes**, des **natures mortes**, à partir d'œuvres artistiques d'**Arcimboldo**, **Cézanne** et d'autres peintres.

- **Vendanges :** Les enfants ont pressé les raisins pour réaliser du jus dégusté l'après-midi. Merci à l'association *Castrum Lordo* pour sa participation.

- **Semaine du goût** : Intervention de **Pauline**, la maman de Sergio, qui a proposé une dégustation autour des quatre saveurs : pamplemousse et citron pour l'amertume, cornichon pour l'acidité, bonbon pour le sucré et bretzel pour le salé. Les enfants ont également **disséqué un grain de raisin** pour en observer l'intérieur.
- **École dehors** : Sorties régulières à la découverte des environs de l'école, avec des activités variées (observation de la nature, musique, sport, arts...). Ces expériences favorisent le développement du vocabulaire et de nombreuses compétences. Un résumé des sorties est publié dans le journal de classe.
- **Projet danse** : Interventions de danse avec **Muriel Gidon-Natale** tous les lundis de la période 3, avec une restitution envisagée lors de la kermesse de l'école.

❖ **GS-CP d'Emmanuelle CORNELOUP :**

- Semaine du goût : Dans le cadre de la Semaine du Goût, les élèves ont pu participer à des activités de découverte culinaire et de sensibilisation aux saveurs. Une intervenante traiteur est intervenue dans les classes pour proposer des ateliers de cuisine adaptés
- Ludothèque : Plusieurs interventions de la ludothèque sont prévues au cours de l'année scolaire. Ces temps d'animation ont pour objectif de faire découvrir aux élèves une diversité de jeux de société et de promouvoir le jeu comme support d'apprentissage.
- Pays d'art et d'histoire
Dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire, les élèves participent à l'atelier "cabinet de curiosités".

❖ **CE1-CE2 de Cécile ROUGET :**

- Sortie scolaire à l'embarcadère, Montceau : Les élèves ont assisté à une sortie pour visionner le spectacle "Le Joueur de flûte d'Hammelin". Avant la représentation, le metteur en scène est intervenu dans la classe pour proposer des exercices de théâtre, permettant aux enfants de se familiariser avec le texte et les personnages.
- Pays d'art et d'histoire
Dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire, les élèves participent à plusieurs ateliers animés par Manon. Les activités portaient sur : les façades des bâtiments, le cabinet de curiosités au château de Cormatin, le monument aux morts du 11 novembre.

❖ **CM1-CM2 de Noémie DELONG :**

- Participation au cross du collège : les élèves de CM2 ont couru, les élèves de CM1 ont travaillé sur la conception de pancartes permettant d'encourager leurs camarades.
- Sensibilisation « octobre rose » : Dans le cadre d'Octobre Rose, les élèves de CM1-CM2 ont réalisé une affiche collective pour sensibiliser à la prévention du cancer du sein. L'affiche est désormais exposée sur la porte de leur classe.

- Projet "Forêt": une réflexion est en cours concernant la possibilité d'investir une parcelle de terrain mise à disposition pour le projet. Une rencontre est prévue en novembre entre l'enseignante et la personne propriétaire de cet espace afin d'en définir les modalités d'utilisation. Ce lieu pourrait ensuite servir de support à des activités pédagogiques autour du cycle de l'eau et de la découverte des animaux.

9. Bilan financier 2024-2025 de la coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025						
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>			
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	3 005,44	
6168 1008	Assurances	23,00	7080 0008	Activités éducatives	0,00	
6181 0008	Activités éducatives	4 035,55	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	200,00	
6270 0008	Frais bancaires	18,00	7551 0008	Contributions participatives	37,50	
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 71	199,40	7551 1008	Subventions d'associations	3 320,00	
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	1 760,23	7562 0008	Participations des familles	0,00	
6800 0008	Biens durables	39,99	7700 0008	Recettes exceptionnelles	656,93	
Total des charges (A) :		6 076,17	Total des produits (B) :		7 219,87	
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : 1 143,70						
Bilan simplifié au 31 Août 2025						
<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2025		<u>PASSIF</u>		
512	Crédit Mutuel (1)	2 986,76		110	Report à nouveau au 1.09.2024 :	1 843,06
514	Autre banque	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2024		
530	Caisse en espèces (2)	0,00		Résultat de l'année 2025 :		1 143,70
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :		0,00
Total de l'actif :		2 986,76		Total du passif :		2 986,76
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00						
Le bilan simplifié est équilibré.						

Les dépenses ont concerné les achats, les sorties scolaires, ainsi que l'assurance.

Côté recettes, nous remercions chaleureusement l'amicale des parents d'élèves pour sa contribution de **3 320 €**. S'y ajoutent **370,87 €** issus de la vente de cartouches (nous invitons les parents à continuer de rapporter leurs cartouches vides) et **936,87 €** de bénéfice net provenant des photos scolaires.

Le bilan reste positif, permettant de soutenir les projets et activités de l'école.

Au 31 août, le solde de la coopérative s'élève à 2 986,76 €.

10. Parole donnée à la présidente du Sivos : point sur le personnel, garderie, cantine, TAP, bus

Le foyer rural organisera la distribution du goûter de Noël par le Père Noël lors de la journée du 19 décembre, après le spectacle offert par l'Amicale.

Concernant l'organisation et le personnel du SIVOS :

- **Cuisine :**

- Nathalie est en charge de la cuisine.

- Florian l'assiste et assure également l'entretien des classes GS-CP et CM1-CM2.

- **Garderie et cantine :**

- Laetitia assure la garderie du matin, la surveillance du temps de cantine et la garderie du soir. Elle intervient également comme ATSEM 2h le matin et 1h l'après-midi dans la classe d'Emmanuelle Corneloup.
- Véronique assure le service à la cantine de Lournand, la garderie du soir et l'entretien de la classe CE1-CE2 ainsi que du bureau de la directrice.
- Cécile, ATSEM à Lournand en mi-temps thérapeutique, est présente le matin. Son temps est complété l'après-midi par Océane. Elles participent à l'entretien de Lournand, au transport scolaire. Océane assure en complément la surveillance de la cantine de Massilly de 12h à 13h.

- **Organisation de la cantine :**

Trois services sont désormais mis en place, un par classe. Cette organisation fonctionne très bien: les élèves disposent de plus de temps pour manger et l'ambiance est plus calme.

Les parents qui le souhaitent et qui s'interrogent sur le fonctionnement des temps de cantine sont invités à venir observer la pause méridienne. Bien prévenir Madame Argentino par mail. Un seul parent par service de cantine souhaité.

- **Garderie du soir :**

Pour résoudre les problèmes de goûters qui disparaissent, les enfants de la garderie du soir peuvent désormais déposer leur goûter le matin à la garderie.

- **Félicitations aux élèves de CM2 :**

Le SIVOS propose d'offrir un dictionnaire aux élèves de CM2 à la fin de l'année scolaire pour les féliciter de leur travail durant leurs années d'école.

11. Parole donnée aux représentants des parents d'élèves : questions des familles

Réponses aux questions remontées par les représentants des parents d'élèves

- **Cartes Pokémon et conflits liés à leur utilisation :** La question a été réglée par l'ajout d'une ligne dans le règlement intérieur interdisant l'usage de ces cartes de collection à l'école.
- **Intimité dans les toilettes :** Il a été proposé d'installer un rideau ou une porte abattante sur l'un des WC pour renforcer l'intimité des élèves.
- **Projet de rénovation de la cour :** Le projet a été présenté au conseil d'école et est consultable par tous sur le site du RPI.
- **Encadrement des élèves à la cantine :** Avec la suppression des TAP, le budget du SIVOS consacré aux charges du personnel est resté identique, ce qui a permis de renforcer l'encadrement des enfants avec une personne supplémentaire le midi : Océane, présente de 12h à 13h.
- **Participation des parents à la cantine :** Madame Argentino a renouvelé sa proposition aux parents souhaitant participer à l'encadrement des élèves pendant le temps de cantine.

- **Règlement intérieur** : Des modifications et de nombreux ajouts ont été effectués.
- **Nombre d'évaluations et de devoirs en CM1-CM2** : Madame Delong a précisé qu'elle ne modifiera pas sa pratique actuelle, estimant que ce rythme prépare efficacement les élèves pour leur entrée en sixième.

12. Parole donnée à l'Amicale des parents d'élèves : fonctionnement et manifestations

L'Amicale des Parents d'Élèves est une association de parents bénévoles dont le rôle est de soutenir financièrement et matériellement les projets de l'école, ainsi que d'organiser des manifestations et événements pour les élèves et les familles.

L'Amicale organise plusieurs manifestations au cours de l'année :

- **Vente de bons pizzas** : Vendredi 17 octobre 2025
- **Marché de Noël** : Samedi 6 décembre 2025
- **Spectacle de Noël offert aux élèves des deux écoles** : Vendredi 19 décembre 2025 matin.
Compagnie : Léz'art Vivants.
- **Carnaval** : Samedi 28 février 2026 après-midi
- **Puces** : Dimanche 26 avril 2026
- **Kermesse** : Samedi 27 juin 2026

Elle finance également: l'achat d'une malle d'instruments, le projet danse de la maternelle, et participera au projet de classe découverte. Une participation annuelle de 40 € par enfant permet de soutenir les projets pédagogiques et culturels de l'école.

L'école remercie chaleureusement l'Amicale pour son investissement et son aide financière indispensable, qui contribuent à la réalisation de nombreux projets pour les élèves.

13. Points divers

- Remerciements à l'Amicale pour les subventions qui permettront de financer les sorties des élèves cette année.
- Remerciements au SIVOS pour l'achat de deux malles PPMS et pour l'achat du téléphone en cours pour la classe de Mme ROUGET.
- Remerciements aux cantonniers des communes de Lournand et Massilly pour leur écoute et leur réactivité concernant les différents travaux à effectuer.

- **Travaux :**

- ❖ Mairie de Lournand

- Réparer le store qui ne s'ouvre plus.
- Positionner des panneaux dans le garage afin d'éviter que les enfants grattent et effritent les murs.
- Protéger les zones autour des troncs d'arbres jugées glissantes.

- ❖ Mairies de Lournand et Massilly

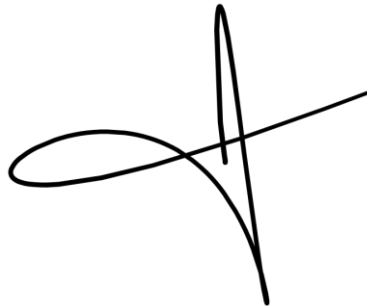
- Installation d'une porte abattante/ petit rideau pour l'intimité dans les toilettes.

Le **prochain conseil d'école se déroulera** jeudi 5 mars 2025.

Fin du conseil d'école : 21h12.

Secrétaire de séance : FAVEERS Mathilde

Directrice du RPI : Mme FENOY Emma

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' shape with a loop and a long vertical stroke extending downwards.